

Agence Territoriale d'Ingénierie Publique

Extrait du procès-verbal des délibérations du Comité syndical

Séance du 14 mars 2023

Sous la Présidence d'Isabelle DOLLINGER, Présidente

Effectif légal : 39

Quorum : 20

Délégués présents (titulaires) ou représentés (suppléants) : 23

Pouvoirs : 9

N° ATIP 11/2023

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Pour : 31 voix

Résultats du vote : à la majorité simple des suffrages exprimés : adopté à l'unanimité

Objet : Proposition d'adoption des comptes administratifs de l'année 2022.

Pour le budget principal, le Comité syndical constate les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	6 013 438,64	23 574,77	6 037 013,41
Recettes	6 310 310,80	76 790,43	6 387 101,23
Résultat antérieur reporté	485 721,57	-15 226,69	470 494,88
Recettes avec report	6 796 032,37	61 563,74	6 857 596,11
Solde	782 593,73	37 988,97	820 582,70

Pour le budget annexe, le Comité syndical constate les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	31 717,26	0,00	31 717,26
Recettes	41 321,70	0,00	41 321,70
Solde	9 604,44	0,00	9 604,44

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- **décide** d'adopter les comptes administratifs 2022 tels que présentés ci-dessus

Dit que :

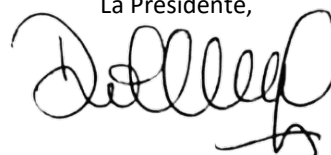
La présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de l'ATIP.

La présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme

Fait à Truchtersheim, le 14 mars 2023

La Présidente,



Isabelle DOLLINGER